

**EXERCICE 2016**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Délibération n°D-CA/2016-070

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 septembre 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 17 septembre 2016.

**VU** le Code de l'éducation et notamment ses articles L711-7, L831-1, L831-3 ;  
**VU** les statuts de l'Université ;

**Point de l'ordre du jour : 2<sup>ème</sup> Partie – P4.4 : Cotisations**

**Exposé de la décision :**

L'Université Paris Descartes participe, à différents titres, aux activités de différentes structures, associations, réseaux, regroupements, ou consortiums.

Le principe de ces adhésions et les éventuelles cotisations qui en découlent sont régulièrement soumises à l'examen du Conseil d'administration. Dans un objectif de clarification et de rationalisation, un récapitulatif semestriel sera proposé aux conseillers pour approuver, le cas échéant, les adhésions et cotisations annuelles.

Sont concernées :

Nom	Service concerné	Cotisation
École des neurosciences de Paris Ile-de-France	Institut de psychologie (Laboratoire LaPsyDé)	1 000 €
Société des neurosciences	Institut de psychologie (Laboratoire LMC)	77 €
European Society for Cognitive Psychology (ESCOP)	Institut de psychologie (Laboratoire LMC)	120 €
Association for Computing Machinery (ACM)	UFR de Mathématiques et informatique (LIPADE)	88 € (99 \$)
Total :		<b>1 285 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p><b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b>  <b>Quorum : 18</b>  <b>Nombre de membres participant à la délibération : 31</b>  Abstentions : 0  <b>Votes exprimés :</b>  Contre : 0  Pour : 31</p>
---

**Fait à Paris, le 30 septembre 2016**

**Le Président**



**Frédéric DARDEL**